

L'Espoir !

Bonne année 2016 à tous nos lecteurs ! Tous les ans, c'est le traditionnel message de vœux que chacun d'entre nous délivre à son prochain. Mais peut-être, cette année, ce message revêt-il encore plus de symbolique, est-il encore plus synonyme d'espoir que les autres, après l'année douloureuse que toute notre communauté nationale a vécu.

L'espérance, tout d'abord, d'une société plus apaisée, moins anxiogène, même si nous ne pouvons éluder le fait que notre pays est en guerre. Cette guerre dont les conséquences se font aussi ressentir sur l'activité de nos entreprises, ne serait-ce que par la problématique des migrants dans le Pas-de-Calais.

Ensuite l'espoir serait, après les élections de décembre dernier, qualifiées de « choc électoral » par nos gouvernants et politiques que ces derniers prennent (enfin) mieux en considération les demandes des gouvernés que nous sommes, et qu'ils arrêtent leur communication politique. Cela se traduit pour notre secteur, par exemple, par le fait d'arrêter de brandir le retour d'écotaxes régionales comme l'arme absolue contre le réchauffement climatique ou contre la concurrence déloyale des transporteurs d'Europe de l'Est. Nous ne sommes pas dupes de ces manœuvres et savons bien que le seul but recherché est d'engranger de nouvelles recettes fiscales, tant au niveau des exécutifs régionaux que du ministère des finances.

Il en va de même des autorisations de circulation en ville des véhicules, camions ou autocars. Plutôt que de décider dogmatiquement des interdictions de circuler pour les véhicules diésels, nous attendons de nos édiles qu'ils entendent l'expertise des professionnels en la matière, et les accompagnent en ce sens. De ce point de vue, l'amendement sur le projet de loi de finances 2016 adopté au dernier moment, est un message positif. En effet, depuis le 1er janvier 2016 les transporteurs qui investiront sur des véhicules motorisés au GNV/GNL bénéficieront d'un suramortissement de 140 %. Cette mesure a été adoptée pour une première période de deux ans. En agissant de la sorte pour accompagner la profession, le législateur a fait preuve de logique entre la parole et les actes.

En 2016, nous attendons que cette même logique du passage de la parole aux actes s'applique à la concurrence déloyale. Les paroles ce sont les lois prises contre la concurrence déloyale en 2014 et 2015. En 2016, les actes devront être le contrôle et la répression de cette concurrence déloyale, sous toutes ses formes, extérieures ou intérieures.

À l'inverse, après s'être vu promettre que les tarifs autoroutiers n'augmenteraient pas en 2015, il n'est pas acceptable de voir cette augmentation être reportée sur les tarifs 2016. De ce type de mensonge nous ne voulons plus. Le message est contre-productif.

L'espoir, finalement et plus simplement, sera de voir les PME de transport routier retrouver un bilan positif, après huit années de vaches maigres. L'espoir, ce serait aussi de retrouver de la compétitivité, de voir notre secteur redevenir attractif auprès des jeunes. L'espoir, ce serait aussi de se voir enfin considéré comme un partenaire majeur de la transition énergétique et non comme un acteur contraint et conquis.

Ces vœux, il est vrai, nous les formulons année après année ! C'est aussi pour cela que 2016 revêt peut-être un espoir plus grand...

Alors, quoi qu'il en soit, que ces vœux soient exaucés (ce que j'espère sincèrement !), ou non, je vous souhaite à chacun d'entre vous ainsi qu'à vos familles une belle et heureuse année 2016.